

## **Rapport du jury de sélection de la CP'ENA 2015-2016**

La CPENA a été créée par l'arrêté modifié du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'Ecole nationale d'administration, NOR: BCFF0910900A, qui prévoit notamment que « *les candidats (...) doivent remplir les conditions requises pour se présenter au premier concours externe d'accès à l'Ecole nationale d'administration qui suit le début de la préparation* » (article 2) et que « *la sélection des candidats tient compte de leurs ressources et de celles de leurs parents, de la qualité de leurs études et de leur motivation* » (article 3).

Les admis à la CPENA bénéficient d'une année de préparation aux concours administratifs de catégorie A+. Ils sont tenus de présenter le concours externe de l'ENA et accompagnés dans leur préparation aux autres principaux concours : administrateur des assemblées, administrateur territorial, directeur d'hôpital, directeur banque de France, conseiller des affaires étrangères, conseiller de tribunal administratif ou conseiller de chambre régionale des comptes...

En complément de la lecture du présent rapport de jury, le rapport du jury d'admission de l'année 2015-2016, que les candidats pourront télécharger sur le site internet de l'ENA, comporte l'ensemble des références utiles auxquelles ils sont invités à se référer : article 23 du décret 2002-50, circulaire de 2010 du ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, arrêté modifié du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique, convention du 23 décembre 2013 signée entre l'ENA, l'ENS et l'Université Paris I.

### **La composition du jury**

Le jury de sélection en CPENA a été constitué conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 mai 2009. Cette année, par arrêté du 27 mai 2015, M. Jean Lessi, maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Gérard Marcou, professeur des Universités, directeur de la classe préparatoire au concours externe de l'ENA de Paris I, M. Eric Péliçon, directeur de la formation de l'ENA, déjà membres du jury en 2014, ont été reconduits dans leurs fonctions. Le jury a été complété par Mme Valérie Fontaine, attachée principale d'administration de l'Etat, fonctionnaire chargée des questions d'égalité des chances, détachée auprès du Défenseur des droits.

### **La chronologie du lancement de la campagne de recrutement**

L'ouverture des opérations d'information et de communication a été réalisée en février par le biais d'un message internet sur le site de l'ENA. Elle a été relayée auprès des préfets de région et de département ainsi qu'aux préfets à l'égalité des chances, aux recteurs, aux directeurs d'IEP et aux directeurs d'UFR des facultés de droit et d'économie, et complétée par une campagne de mailing et

courriers accompagnés d'affiches adressés aux réseaux professionnels et associatifs concernés.

La clôture des inscriptions a été fixée au 15 mai 2015. L'attention des candidats est appelée sur le respect strict de la date limite de candidature, 3 courriers ayant été envoyés après cette date limite ont été déclarés forclos et n'ont pas pu donner lieu à examen

Cette année pour la première fois les dossiers devaient être renseignés en ligne, puis imprimés et complétés des pièces nécessaires avant d'être expédiés par la poste. L'ENA a ainsi comptabilisé 301 pré-inscriptions en ligne, se répartissant entre 52,5% de femmes pour 47,5% d'hommes. 69,8% de ces pré-inscriptions concernaient des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, 32,9% de résidents en quartiers prioritaires et 30,9% ayant suivi tout ou partie de leurs études en ZEP. 185 étaient étudiants et 84 demandeurs d'emploi. Par conséquent, le public ayant manifesté son intérêt pour la classe préparatoire intégrée est bien le public visé.

Ces préinscriptions proviennent principalement de trois régions : Ile-de-France (39,5% et 119 dossiers), PACA (10%), Rhône-Alpes (9%), soit près de 60% pour ces trois régions. Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Picardie représentent, dans l'ordre décroissant, de 3 à 5% des candidatures (entre 10 et 15 dossiers) chacune. Toutes les régions métropolitaines sauf le Limousin sont représentées cette année.

Le nombre de dossiers reçus s'établit à 187, en progression par rapport à 2014. Cependant les dossiers reçus ne représentent que 62,1% des téléchargements, ce qui traduit une défection d'un gros tiers des candidats, ce qui peut traduire un changement de projet, mais peut-être également une autocensure, voire pour quelques-uns un oubli d'envoi postal. Le jury, tout en appelant les candidats au strict respect des délais d'envoi postal, souhaite les encourager tous à déposer leur candidature afin de ne pas se priver d'une chance réelle.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Candidatures reçues	145	114	88	124	75	168	187

L'attractivité de la sélection 2015 confirme l'élan retrouvé en 2014. Le jury s'en félicite mais note le haut degré de sélectivité qui doit encourager les candidats à bien préparer leur candidature en prenant soin de la constitution de leur dossier et en réfléchissant à la présentation qu'ils comptent faire de leur motivation lors de l'entretien avec le jury. Ce nombre élevé de candidatures traduit un intérêt manifeste pour la fonction publique que le jury a bien noté au cours des entretiens mais il relève que beaucoup s'y sont insuffisamment préparés et formule quelques recommandations à la fin du présent rapport.

### **La sélection des dossiers du 29 mai 2015**

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté du 18 mai 2009, la sélection s'organise en deux étapes :

- la commission de sélection procède à l'examen des dossiers constitués par les candidats et détermine la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- la commission fixe la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire à l'issue des entretiens individuels d'admission.

20 places, incluant les éventuels redoublements, ont été ouvertes, soit 4 de plus que l'an passé sur demande de la ministre de la Fonction publique.

Le 29 mai, le jury s'est réuni pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais. La grande qualité des candidatures est à signaler. La quasi-totalité des candidats répondait aux exigences posées par l'arrêté de 2009 et la circulaire de 2010. Le plafond de ressources au titre de l'allocation pour la diversité a été fixé pour l'année 2015 à 33 100 euros par les autorités compétentes, au même niveau qu'en 2014. Le nombre et la qualité des dossiers n'ont permis au jury de prendre en compte les points de charge permettant de dépasser ce plafond que de manière très limitée.

187 dossiers sont parvenus dans les délais. Ce nombre confirme la nécessité de bâtir des trajectoires cohérentes en amont de la sélection en CP'ENA, au bénéfice des étudiants boursiers motivés par le service public, et ce dès leur première année d'études supérieures, en développant l'information sur les carrières dans la fonction publique et sur les voies qui y conduisent. Cette responsabilité d'information doit être complétée d'un accompagnement de type parrainage/marrainage qui permette aux futurs candidats aux concours de disposer des atouts nécessaires. Cet impératif d'égalité des chances ne relève pas que de la seule responsabilité des étudiants en question, mais de l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur qui peuvent y concourir. L'ENA y prendra sa part.

Le jury a décidé d'examiner les mérites universitaires des candidats entrant dans les conditions ci-dessus définies. La sélection des admissibles s'est donc appuyée, conformément aux textes réglementaires, sur les ressources familiales des candidats, sur l'excellence de leur parcours universitaire (une moyenne d'au-moins 14/20 en 3<sup>e</sup> année de licence et en années de master a été considérée comme souhaitée au vu du niveau et de l'effort à fournir pour se présenter avec des chances sérieuses de succès au concours), enfin sur leur motivation. Le lieu d'études en ZEP-REP ou de résidence en quartier prioritaire (ZUS-ZRU-ZRR-ZFU) a été pris en compte à titre complémentaire mais non principal.

Le jury a été attentif au fait que les candidats aient étudié de manière approfondie et avec d'excellents résultats au moins le droit ou l'économie, matières déterminantes au concours de l'ENA, le niveau du concours n'étant pas accessible à un débutant quel que soit son niveau dans sa matière de prédilection. Le fait d'avoir étudié le droit ou l'économie, au minimum comme matière mineure dans un parcours, a été considéré comme incontournable et très peu de candidats ont eu un parcours sans études de droit ni d'économie suffisamment remarquable pour être jugés admissibles. Le suivi d'un enseignement de langue et un bon niveau dans les résultats ont également été examinés avec attention.

Un certain nombre de candidats a eu l'idée de solliciter de leur professeur une lettre de recommandation : cette pratique a plus perturbé qu'aidé le jury qui a décidé de n'en tenir compte que comme une pièce au dossier car elle n'était pas généralisée ni homogène. Une lettre de recommandation est parfaitement légitime et pourrait en effet utilement venir appuyer les candidatures à condition d'être étendue à tous, à raison d'une seule lettre par candidat, qui émanerait du directeur de la licence ou du master suivi par l'étudiant et comporterait une appréciation qualitative sur le sérieux, la force de travail et les résultats, et classerait l'étudiant au sein de sa promotion. Dans ces conditions ce serait une information complémentaire au dossier et un support utile de comparaison des mérites des candidats, entre des universités et des filières qui

n'ont pas la même approche de la notation.

Au terme de la sélection sur dossier, le nombre d'admissibles s'est élevé à 41, soit 19 femmes et 22 hommes. Cette proportion inverse celle des candidatures qui sont majoritairement féminines, mais demeure supérieure à la proportion moyenne des promotions récentes de l'ENA. Le profil des admissibles compte 90% de boursiers, 32% de résidents en zones prioritaires urbaines ou rurales, 17% ayant étudié en ZEP. Si la proportion de boursiers s'est renforcée entre l'examen des dossiers et l'admissibilité et si la proportion des résidents en zones prioritaires est maintenue, les anciens élèves de ZEP ont globalement diminué en proportion.

### **Les entretiens d'admission du 15 et 16 juin 2015**

Les candidats déclarés admissibles ont été entendus les 26 et 27 juin par le jury, au cours d'un oral individuel d'une durée de 20 minutes au début duquel le jury les a invités à présenter leur parcours et leur motivation.

1 candidate avait renoncé à se présenter en prévenant préalablement.

Le jury a donc finalement entendu 40 candidats, ainsi que 4 élèves de l'actuelle CP'ENA sollicitant le redoublement. Les candidatures sont venues de toutes les parties du territoire national, outremer compris, voire de l'étranger, et l'un des entretiens s'est tenu en visio-conférence. Parmi ces admissibles on dénombre 25 candidats issus d'universités ou d'IEP de province. Ainsi, ce sont 60% des admissibles reçus par le jury qui ont suivi leurs études en province.

Quatre demandes de redoublement ont été formulées par les élèves de la CPENA 2014-2015. La circulaire de 2010 sus-désignée précise les critères d'éligibilité des candidats au redoublement en classe préparatoire intégrée : assiduité, résultats, capacité de progression, situation personnelle. Les coordonnateurs pédagogiques ont donné un avis favorable aux quatre demandes sur ces quatre critères. Après avoir examiné ces demandes et les avoir comparées aux mérites des candidats à la sélection 2015, le jury a validé l'admission au redoublement de ces quatre candidats.

20 places étant ouvertes en CPENA, il restait donc 16 places nouvelles à attribuer aux candidats, soit deux de plus qu'à la sélection 2014 qui avait admis 14 entrants.

Le jury a défini quatre critères de sélection : le niveau d'excellence des résultats universitaires, le potentiel, la motivation et la personnalité des candidats.

Sur les deux premiers critères, le jury a sondé les candidats sur les matières académiques qu'ils déclaraient comme leurs points forts, en se limitant à approfondir l'exemple qu'ils utilisaient eux-mêmes parmi leurs expériences de stage, enseignements ou mémoires. Le jury a examiné avec les candidats non seulement leurs points forts dans les matières au concours, mais aussi leurs points faibles, appelés à faire l'objet d'un travail particulier au cours de l'année de préparation.

Sur la motivation et la personnalité des candidats, le jury a vérifié le degré de connaissance des candidats sur le niveau de travail personnel et d'implication nécessaires au sein de la CPENA pour ambitionner véritablement une réussite au concours de l'ENA ou à un concours A+. Il a cherché à sentir le potentiel des candidats en termes de force de travail pour répondre à leur légitime ambition. Il a systématiquement demandé quel type de carrière le candidat souhaitait

entreprendre pour s'assurer du degré de préparation de l'entretien et de la motivation pour se présenter au concours de l'ENA. Le jury a également parfois testé les candidats sur les valeurs que devaient défendre les hauts fonctionnaires ainsi que notamment sur le principe d'égalité. Le jury a apprécié la qualité et le nombre de stages que les candidats avaient souvent déjà accomplis, il les a interrogés sur les enseignements qu'ils en avaient retirés, un certain nombre de candidats ont fait là preuve d'une grande maturité pour leur âge.

Sur la personnalité des candidats, le jury a surtout cherché à savoir quelle était leur aptitude au travail en groupe, élément essentiel à la réussite individuelle et collective en CPENA. La réforme du concours externe de l'ENA, en particulier avec l'introduction d'une épreuve orale collective visant à apprécier les aptitudes relationnelles et comportementales, explique l'intérêt du jury pour les qualités personnelles des candidats.

### **Publication des résultats**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 18 mai 2009, la liste des candidats admis à la classe préparatoire a été arrêtée par décision de la directrice de l'Ecole nationale d'administration. Dans un premier temps et dans l'attente de confirmation des partenariats en cours de finalisation, 18 places ont été ouvertes, soit 14 à l'admission et 4 au redoublement. Réglementairement, la liste d'admission peut comporter un nombre d'admis supérieur à celui des postes à pourvoir, ce qui a été le cas avec 8 admis en liste complémentaire, classés par ordre d'appel en cas de désistement avant le premier jour du deuxième mois qui suit le début de la classe préparatoire, soit avant le 1<sup>er</sup> novembre 2015. La liste des candidats admis a réglementairement été publiée sur le site internet de l'Ecole nationale d'administration ([www.ena.fr](http://www.ena.fr)) le 17 juin 2015. Les deux premiers candidats placés en liste complémentaire ont été appelés dès la fin de la première semaine, dès qu'eut été confirmé l'accord de principe des deux partenaires. La personne classée 3<sup>e</sup> en liste complémentaire est donc désormais première sur cette liste.

Au soir du 16 juin, le jury a déclaré admis 8 hommes et 6 femmes en liste principale, après appel des deux premiers classés en liste complémentaire la classe préparatoire intégrée comprend désormais 8 hommes et 8 femmes admis, soit la parité, résultat qui constaté ex-post n'avait pas été obtenu depuis plusieurs années. En ajoutant les redoublants, la CP'ENA 2015-2016 comprendra 11 hommes et 9 femmes. L'âge moyen est de 24,5 ans et s'étage de 22 à 29 ans.

### **Le profil des admis**

Parmi les 16 admis on compte 8 femmes et 8 hommes (la liste complémentaire comprend 2 femmes et 4 hommes). 40% viennent de l'Île-de-France (ils étaient 39% admissibles), soit leur proportion dans le public pré-inscrit. Les admis en liste principale et complémentaire proviennent de 10 régions, dont 3 de Midi-Pyrénées, 2 du Nord-Pas-de-Calais, de Rhône-Alpes et d'Aquitaine. La région PACA a connu une contre-performance cette année, avec aucun admis.

La moyenne d'âge de la promotion 2015-2016 est de 24,5 ans. Le plus jeune a 22 ans, le plus âgé a 29 ans.

Parmi les admissibles, 6 avaient déjà fait acte de candidature l'an passé. Trois ont été admis, ayant amélioré leur dossier par une année d'études supérieures complémentaire et mieux réfléchi à leur projet.

En termes de niveau d'études, bien que la sélection soit ouverte dès la licence, le jury relève que cette année la totalité des admis ont un master 2, voire parfois deux. En outre, plusieurs admis ont déjà suivi une classe préparatoire aux concours administratifs – on sait que la réussite aux concours s'obtient majoritairement après deux années de classe préparatoire.

Le jury souligne à cet égard l'écart qui existe entre le diplôme minimal exigé pour se présenter au concours – le grade de licence ou équivalent - et le niveau réel de diplomation des candidats admis en CPENA, qui est similaire au niveau des candidats admis à l'ENA. Le jury a estimé que le niveau et le mérite des meilleurs candidats seulement titulaires d'une licence était insuffisant au regard des exigences de la classe préparatoire. Il a estimé, pour plusieurs d'entre eux admis à passer l'oral, qu'ils auraient tout intérêt à soumettre de nouveau leur candidature l'année prochaine. Il formule en fin de rapport des recommandations aux nombreux candidats qui peuvent utilement renforcer la qualité de leur candidature au cours de leur prochaine année universitaire ou des deux années à venir avant de se présenter à nouveau à la sélection en CPENA avec de meilleures chances d'admission.

En termes de profil d'études, le jury constate cette année que si 10 admis proviennent encore des instituts d'études politiques, un plus grand nombre (6) par rapport à l'année dernière est issu de l'université. Le jury se félicite donc de la réussite à la sélection de ces très bonnes candidatures universitaires, ce qui témoigne d'une meilleure préparation desdits candidats en amont et à la sélection.

Le jury a admis pour la première fois deux jeunes demandeurs d'emploi parmi les candidats. Il recommande aux futurs candidats actifs de valoriser leur jeune expérience professionnelle plutôt que d'essayer de la masquer.

### **Recommandations du jury pour les futurs candidats**

Le jury appelle l'attention des candidats sur leur nécessaire réflexion préalable quant à leur motivation à devenir hauts-fonctionnaires. Quelle est leur conception de l'Etat, de la haute fonction publique ? Ils doivent nourrir leurs réflexions à partir de leurs lectures et de leurs enseignements, mais aussi de leurs stages et de leurs éventuelles autres expériences (rencontres de fonctionnaires, emplois vacataires ou saisonniers, engagement politique, syndical, étudiant ou associatif, séjours à l'étranger ...). Il est attendu d'eux une connaissance minimale du ou des métiers vers lesquels ils envisagent de s'orienter.

Le jury conseille aux futurs candidats de bien se préparer à l'épreuve orale, sans se départir de leur spontanéité. Le jury recommande également l'honnêteté des candidats sur leurs points forts et leurs points faibles.

Le jury recommande aux étudiants qui ne seraient pas juristes ni économistes d'avoir étudié ces deux matières durant deux ans au cours de leurs études supérieures, avant de se présenter à la sélection de la CPENA, par exemple en choisissant des unités d'enseignements optionnelles à

côté de leur domaine d'études ou en suivant un enseignement spécifique en plus de leur spécialité.

Le jury note l'importance du niveau en langue étrangère, qu'il convient de faire progresser tout au long des études supérieures, en profitant par exemple des années de césure ou des programmes Erasmus que proposent universités et grandes écoles, en plus de la participation active aux enseignements de langue et du travail personnel grandement facilité de nos jours par les outils modernes qu'offrent les divers médias. Le jury recommande aux étudiants de tester dans la mesure du possible leur niveau de langue au regard du cadre européen de référence (CECR) en visant un niveau C1 ou C2, niveau qui peut s'acquérir après plusieurs années de travail assidu.

Le jury recommande aux candidats des futures sélections d'accomplir, au cours de leurs études, des stages. Si l'un au moins de ceux-ci doit avoir une durée significative pour vraiment préparer à l'insertion professionnelle et valider une motivation pour le service public, ils peuvent aussi être d'une durée brève (simples stages d'observation) si le cursus universitaire ne les prévoit pas dans sa maquette. Le jury recommande ces stages notamment, mais pas seulement, au sein d'administrations publiques et en particulier dans des institutions dont les candidats ambitionnent de subir les concours : les administrations d'Etat (ministères, préfectures, ambassades, juridictions administratives, etc.), mais aussi les collectivités territoriales, les hôpitaux, les organismes de sécurité sociale, selon le cas. Sans qu'un nombre minimal soit indiqué, on peut néanmoins s'attendre à ce qu'un candidat ayant effectué de trois à cinq ans d'études supérieures (voire davantage, plusieurs candidats disposaient de deux M2) ait déjà au moins deux expériences de stages. La problématique de l'accès aux stages étant, bien entendu, connue de l'ENA, le jury invite les futurs candidats de ne pas hésiter à faire part de leur projet lorsqu'ils déposent leur candidature en vue d'un stage dans une administration, et de demander si nécessaire une recommandation à leurs enseignants pour témoigner de leur niveau et de leur sérieux. Les très bons candidats auditionnés, bien que venant tous de milieux sociaux défavorisés, n'ont visiblement pas eu de difficulté à obtenir, ou à être aidés pour obtenir, des stages prestigieux et formateurs. Le jury invite les candidats non retenus au terme de la sélection 2015 et souhaitant renouveler leur candidature, qu'ils aient été admissibles ou non, à faire référence à celle-ci dans leur courrier de demande de stage adressée aux administrations publiques.

Afin de mieux se préparer à l'épreuve orale d'admission en CPENA, les candidats sont invités à se référer aux rapports des jurys des concours ambitionnés, et s'agissant du concours de l'ENA notamment au rapport de la présidente des jurys des concours 2013, téléchargeable sur le site internet de l'ENA, qui liste les critères du jury d'entretien, dont la liste fera date s'agissant d'aptitudes managériales attendues des hauts-fonctionnaires. L'importance que prendront les aptitudes des candidats, au regard de l'évolution de l'épreuve d'entretien et de l'épreuve collective d'interaction a semblé en effet au jury à souligner. Le recrutement en CPENA est en ligne sur ces exigences qui sont celles de métiers du management public.

Le jury recommande aux candidats de bien préparer leur candidature, en particulier leur prestation orale. Le jury attendait en effet à l'entretien des qualités d'expression orale, de raisonnement, de mise en perspective des expériences professionnelles ou de stage. Les candidats doivent se préparer à cette épreuve en profitant de toutes les occasions qui leur sont données au cours de leurs études supérieures pour prendre la parole en public. Ils peuvent s'entraîner avant l'épreuve en sollicitant un de leurs enseignants ou un parrain. Ils doivent

valoriser davantage leur parcours, reconnaître leurs points forts et points faibles, savoir parler de leur motivation et connaître les métiers ambitionnés, sans se départir de leur spontanéité.

Enfin, le jury recommande aux candidats de bénéficier des réseaux d'entraide et de parrainage/marrainage pour recueillir et cultiver les informations utiles, tant sur la gestion de leurs études, que sur les carrières à la sortie de l'ENA, par exemple. Ils trouveront sans difficulté sur internet les réseaux associatifs qui peuvent les accompagner et n'hésiteront pas à solliciter directement les conseils d'un fonctionnaire de catégorie A ou A+ en poste, qu'ils auront pu avoir en enseignement ou qu'ils auront contacté par courrier, qui saura leur dispenser des conseils utiles dans leur préparation aux concours.

Le 24 juillet 2015

Pour le jury,

Eric Péliçon